Première année — N° 29 — Dimanche 14 août 1864

LE SAUVEUR DES PEUPLES

JOURNAL DU SPIRITISME
PROPAGATEUR DE L'UNITÉ FRATERNELLE
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Bureaux à Bordeaux, cours d'Aquitaine, 57

Dépôts : à Bordeaux, chez les principaux libraires
et à Paris, chez LEDOYEN, libraire, 31, Galerie d'Orléans, Palais-Royal.

DIRECTEUR-GÉRANT : A. LEFRAISE

ABONNEMENTS
Bordeaux (ville). — Un an.... 6 fr.
Départements et Algérie.... 7 fr.
Etranger continental........ 10 fr.
Amérique, pays d'outre-mer. 14 fr.
Bordeaux (ville). — Six mois. 3 fr. 50
Départements et Algérie... 4 fr.
Les abonnements se paient d'avance dans les bureaux ou en mandats sur la poste au nom du directeur-gérant.
Les abonnements partent du 1er février et du 1er août.
Aux personnes qui s'abonnent dans le courant de l'année, on envoie les numéros parus.
Un numéro séparé, pris au bureau, 10 c.; hors du bureau, 15 c.; par la poste, 20 c.

AVIS
Les lettres ou envois quelconques non affranchis seront refusés.
Les communications ou articles de fond, envoyés par des collaborateurs bienveillants, seront soumis à l'examen du comité de rédaction et inscrits à tour de rôle, s'il y a lieu de les insérer.
Il sera rendu compte des ouvrages pour ou contre le Spiritisme, lorsque deux exemplaires nous auront été remis.

CHARITÉ
Tu aimeras ton prochain comme toi-même.
(Matthieu, XXII, v. 39.)

FRATERNITÉ UNIVERSELLE
Que tous ne soient qu'un.
(Jean, XVII, v. 21.)

VÉRITÉ
Je suis le chemin, la vérité et la vie.
(Jean, XIV, v. 6.)

SPIRITISME & FRANC-MAÇONNERIE

(*Suite et fin.* — Voir le n. 27.)

Nous avons dit déjà que l'une des différences qui existent entre le Spiritisme et la Maçonnerie est relative à la publicité des travaux de chaque ordre.

La Maçonnerie se livre à ses études philosophiques seulement sous le voile du mystère; ceux-là seuls qui y sont initiés peuvent y prendre part. A quoi peut leur servir la morale qu'ils y entendent, puisqu'on ne peut être maçon, si l'on n'est préalablement reconnu à peu près parfait?

Le Spiritisme, qui n'est point une association, mais une école philosophique basée sur la croyance en Dieu, en l'immortalité de l'âme et en son individualité après la mort, n'a point à redouter que ses secrets tombent dans le domaine public, puisqu'il n'en a pas. Aussi, peut-il agir au grand jour, répandre sa doctrine bienfaisante dans les masses, où sans relâche il fait de nouveaux progrès, ainsi que le constatent nos contradicteurs eux-mêmes.

Tout le monde est admis, sans enquête et sans affiliation préalable, à s'instruire des vérités qu'il professe, sans que les assistants aient à se préoccuper de savoir si celui qui est assis à ses côtés a commis ou non quelque faute, nous dirons même quelque crime, par cette raison bien simple et bien naturelle que le Spiritisme n'étant pas une société, mais seulement une école, il n'y a et ne peut y avoir entre ses membres d'autre solidarité que celle qui a pour but de conduire chacun à l'amélioration individuelle, d'où doit procéder évidemment l'amélioration des masses.

La Maçonnerie sent bien déjà cette lacune ou plutôt cette divergence de son but à ce point de vue, mais son cachet d'association mystérieuse l'empêche et l'empêchera toujours, tant qu'il subsistera, d'atteindre des résultats moralisateurs sur ceux qui ont besoin d'être moralisés. Elle perd de vue le sens de cette parole du Christ : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin. » Nous disons qu'elle commence à sentir qu'elle dévie de sa route, car cette question a été soulevée déjà dans quelques loges; on a été amené à discuter sur la *moralité nécessaire pour recevoir l'initiation*, et comme conséquence, *sur le devoir de donner l'enseignement maçonnique à toutes les personnes qui aspirent à le recevoir*.

Longuement discutée sans résultat par plusieurs membres importants des loges maçonniques de Paris, cette question n'a donc pour le moment qu'un caractère de tendance que nous trouvons reproduite dans une note du *Journal des Initiés*, du mois de juin dernier, note ainsi conçue :

« Le très honoré frère Nieuwenhuis, hollandais, docteur en droit, avait adressé à plusieurs loges françaises la proposition suivante, que l'on nous demande de reproduire pour rappeler une pensée émise par nombre de frères, bien que son application ne puisse avoir lieu pour les tenues dans lesquelles on donne l'initiation :

« L'ordre de la Franc-Maçonnerie fera connaître au public, officiellement, ses rites et ses institutions;

« Il publiera ses travaux;

« Il tiendra ses séances publiques.

« Méconnue, poursuivie, calomniée, la Franc-Maçonnerie existe, malgré le secret de ses institutions.

« Connue, on n'imputera plus à la Franc-Maçonnerie l'erreur du franc-maçon, comme l'on ne rend point responsable le Christianisme du péché d'un chrétien.

« Publique, la Franc-Maçonnerie pourra se mesurer avec toute association morale.

« La Franc-Maçonnerie a élevé un temple à la conscience humaine, qui est la base de la morale. Rendons public son culte de morale, pour qu'elle grandisse en embrassant toutes les consciences.

« Comptant sur votre assistance fraternelle pour propager cette pensée, je vous prie d'agréer mes salutations cordiales,

« A.-J. NIEUWENHUIS. »

La pensée de la publicité des séances et travaux maçonniques est donc un besoin qui se fait sentir; mais il se manifeste seulement à l'état rudimentaire; il n'est pas généralement éprouvé, suffisamment compris; comme nous l'avons déjà dit, c'est une tendance seulement.

Eh bien! dans ce cas encore, ce qui n'est qu'à l'état de tendance dans la Maçonnerie est arrivé d'emblée dans l'école Spirite ou Spiritualiste. Ses travaux n'ont rien de caché.

De tout ce que nous avons dit jusque-là sur la Maçonnerie comparée avec le Spiritisme, pour prouver la supériorité de ce dernier, il nous suffit de résumer le parallèle établi :

1° Au point de vue de la Charité.

En ce qui concerne la Charité matérielle jointe à la Charité morale, le Spiritisme n'est pas au-dessous de la Maçonnerie. Celle-ci produit comme corps, comme association, ce que les sentiments

spirites font faire à la Charité individuelle. Si l'une revendique comme exemple l'idée de la fondation des *crèches*, l'autre peut citer avec une gloire modeste la création de l'*Asile de Cempuis*, par notre excellent frère M. Prévost, qui a reçu de l'Empereur un honorable témoignage de satisfaction, et un autre *asile* fondé par M. Leclercq, père, à Condé-sur-Vesgre, près Houdan.

Pour ce qui regarde la Charité spirituelle, cette Charité étendue à l'âme après sa séparation du corps, et dont l'individualité ne cesse pas d'exister, les maçons non spirites n'en ont aucune idée, la plupart parce qu'ils n'ont pas voulu prendre la peine d'étudier la matière; de même que bien des gens du monde, ils en raisonnent comme les aveugles des couleurs.

Ils auraient (ceux qui sont francs-maçons) le cœur bien préparé pour recevoir la bonne semence, que leur haute raison leur fait repousser avant de la connaître, quoiqu'ils disent comme notre estimable confrère du *Journal des Initiés* : « On sait bien d'avance que nous ne saurions admettre les revenants, les Esprits qui reviennent, » et qu'ils en tirent cette conséquence assez ambitieuse : *les spirites s'abusent donc*.

Il faut reconnaître que, pour accepter un tel argument, il serait nécessaire de concéder à nos contradicteurs qui s'expriment de cette manière, le monopole de la raison. Nous tenons assez à ne pas abdiquer la nôtre et tant que nos contradicteurs n'auront pas d'arguments plus puissants que celui-là à nous opposer, nous serons fondé à croire que nous ne nous abusons pas et que nous possédons toujours notre bon sens.

2° Touchant l'admission des femmes aux travaux communs.

Nous avons démontré que le Spiritisme avait admis, sans en faire l'objet d'une question préalable, les femmes aux travaux spirites, par suite de cette preuve palpable résultant du simple examen que l'esprit de la femme est identique à celui de l'homme; que la seule différence entre eux gît dans l'enveloppe qui les recouvre.

A l'heure qu'il est, dans la Maçonnerie, l'admission des femmes aux travaux communs est seulement à l'état de tendance.

3° La question de publicité des travaux maçonniques est à l'état de proposition.

Pour le Spiritisme, cette publicité n'a jamais fait question : des livres qui publient la doctrine se vendent chez tous les libraires, des journaux se créent de tous côtés, à tel point que la gent cléricale, en présence de l'impuissance de ses prédicateurs et de la mise à l'*index*, se croit obligée de fonder de nouvelles publications pour essayer d'opposer une digue au torrent de la raison qui la déborde.

4° Enfin, si on examine les deux modes de recrutement des adeptes : du côté du Spiritisme, on voit que tous, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent, par cela seul qu'ils sont hommes et par conséquent nos frères, ont le droit d'assister aux travaux spirites, sans aucune affiliation, et que notre devoir est de les instruire et, par l'effet de la doctrine révélée, d'amener chez eux une amélioration morale.

Dans la Maçonnerie, au contraire, où l'on prend soin de n'admettre que des hommes d'une moralité parfaite, quel doit être le résultat? « Est-il besoin de médecin chez des gens qui, tous, se portent bien? »

Nous venons donc de démontrer :

Que le Spiritisme, au point de vue de la charité matérielle, peut marcher de pair avec la Maçonnerie, qui ignore la charité spirituelle;

Que le Spiritisme, à l'opposé de la Maçonnerie, admet la femme à participer aux travaux communs, et que, cependant, cette dernière institution réclame ce concours à titre d'amélioration;

Que la publicité des travaux maçonniques est aussi demandée au même titre, tandis que cette publicité n'a jamais fait question dans l'école spirite;

Qu'enfin, le Spiritisme n'expulse pas de ses séances celui qui y vient chercher le remède à ses plaies morales, alors que la Franc-Maçonnerie le repousse, parce qu'elle a la prétention de ne vouloir compter dans son sein que des gens parfaits.

Donc, nous n'hésitons pas à dire que le Spiritisme, qui est à l'état de germe dans la Maçonnerie, est plus avancé que celle-ci dans la voie du bien et de la vérité. C'est pourquoi nous nous efforçons de la réveiller, de secouer sa torpeur en répétant à tous les membres qui en font partie :

« Ne rejetez pas, ne condamnez pas sans connaître, car vous porteriez un faux jugement en vous engourdissant dans un sommeil funeste à une institution jusque-là salutaire. »

A. Lefraise, R.·. C.·.

SAINT-AUGUSTIN INTERROGEANT LES MORTS

Nous avons eu, bien souvent déjà, l'occasion de démontrer la faiblesse des arguments de nos contradicteurs et surtout de ceux des théologiens qui déclarent faux aujourd'hui ce qui était reconnu vrai autrefois. Nous trouvons dans les *Veilles* de Saint-Augustin une nouvelle preuve de cette assertion. Voici ce qu'on lit dans sa *Seizième veille*, où il se livre à la recherche de la *demeure des Esprits* :

« Mère respectable et chérie! vous avez payé le tribut à la nature. Vos liens sont brisés; la prison qui vous retenait parmi nous est en ruines, et maintenant, rendue à la liberté, vous parcourez d'autres bords. Mais, en changeant de demeure, avez-vous changé d'affections? Dans le lieu fortuné de votre nouveau séjour, vous souvenez-vous encore de celui qui, sur cette terre, vous a causé tant de chagrins? Les habitants des régions supérieures conservent-ils encore quelque léger souvenir de ce qui les affectait ici-bas? S'occupe-t-on de nous dans un si grand éloignement? ou bien en se débarrassant de l'enveloppe de la matière, les Esprits se dégagent-ils aussi des idées qu'ils nourrissaient parmi nous?

Mère chérie! mon cœur s'occupe encore de vous. Mais ce n'est plus le sentiment d'une douleur désordonnée qui me ramène à vous; ce n'est point le regret de ne vous plus voir sur la terre : c'est le désir du Ciel, c'est l'amour de la sagesse. O vous qui, peu de jours avant de vous éloigner de ce lieu de misère, me parliez des biens éternels avec une si vive ardeur! aujourd'hui que vous en jouissez, venez, et donnez-moi quelque légère connaissance de ce que mon état présent ne me permet point de voir. »

N'est-ce pas là une véritable évocation de l'esprit de sa mère faite par le pieux évêque d'Hippone? Ou il croyait à la réalité de la portée de son évocation ou il n'y croyait pas. S'il y croyait, il avait les mêmes sentiments que les adeptes du Spiritisme; s'il n'y croyait pas, un tel langage ne pouvait être que celui d'un fou. En ce cas, pourquoi l'aurait-on canonisé?

« Mais quels lieux habitez-vous? me voyez-vous? m'entendez-vous? De combien votre demeure est-elle éloignée de ce séjour? êtes-vous dans l'enceinte de l'univers? habitez-vous sous la voûte azurée qui tient suspendues les étoiles, ou bien votre demeure est-elle située au-delà du firmament? Où se trouvent placés les champs des bienheureux? où est le séjour de la félicité? est-il renfermé dans les espaces qui sont éclairés par les astres, ou dans une partie plus éloignée de l'empire immense de la Divinité? Oh! comme mes idées s'agrandissent! comme je me sens élever au-dessus de moi-même! mon esprit court, vole, erre, dans des régions inconnues : il cherche, il trouve mille pays au-delà des bornes que les sens ne peuvent franchir; et plus il avance, plus s'étend l'espace qu'il parcourt. Mais, Dieu éternel, ce que mon esprit voit ne serait qu'un songe? Quel beau rêve! quelle belle vision! Mais si je me réveille, ah! de combien je trouverai mon songe au-dessous de la vérité! Quelque grandes que soient les idées que l'homme puisse se former

de ce que son imagination lui présente, elles ne sauraient prouver que l'on conçoit tout ce qui est sorti des mains du Créateur, et vouloir mettre la conception de l'homme en proportion avec le pouvoir de Dieu, serait encore plus absurde que de comparer un petit atome avec l'étendue de l'Univers. Que le Tout-Puissant l'ordonne, on verra sortir du néant mille mondes plus vastes, mille merveilles plus frappantes que l'intelligence humaine ne saurait jamais l'imaginer. »

Bientôt il reconnaît que ce qu'il croyait un rêve est une réalité et il s'écrie :

« Mon songe est donc une réalité; elles existent donc ces régions immenses que mon esprit a parcourues? Qui sait jusqu'où s'étendent les ouvrages du Créateur? qui en a pris la mesure? Qui est parvenu aux bornes qui séparent le néant des êtres créés? Nous ne sommes ici que dans un pénible exil; et cependant cette terre où nous sommes relégués embrasse circulairement un espace démesuré. Quelle sera donc l'étendue de la patrie qui nous attend? Celle que nous habitons, tant que nous sommes mortels, n'est que la demeure de notre corps; et cette demeure, quelque limitée qu'elle soit, est encore trop vaste relativement à notre durée. Nous n'avons jamais le temps de la parcourir. Combien donc ne sera pas plus ample le séjour de notre esprit, cette portion de nous-mêmes, si noble, qui court avec tant d'agilité, et dont la vie n'aura d'autre mesure que l'éternité? Ici nous sommes aveugles; ici nous sommes enveloppés de ténèbres dans le réduit obscur d'une argile opaque. Cependant, malgré notre aveuglement, au milieu de ces ténèbres, nous découvrons déjà les ouvrages du Seigneur. Quelle ne sera donc pas la grandeur de ceux que nous verrons dans le royaume de la lumière, où nous serons admis lorsque nous serons en état de voir et d'admirer l'étendue de ces belles contrées qui nous sont maintenant fermées?

Suis-je appuyé sur la raison qui me conduit, ou ne fais-je que suivre un guide trompeur? Le Très-Haut ne me cache-t-il pas à présent la plus grande et la plus belle partie des choses créées, pour me faire goûter une double satisfaction lorsqu'il daignera me les dévoiler? Je me plais à le croire; ses oracles sacrés eux-mêmes m'y invitent. En conséquence, si la mort, dégageant un jour mon esprit, éteignait mes sens dans le tombeau, ils me seront rendus à l'époque heureuse de ma résurrection, avec ce même corps spiritualisé, et qui ne sera plus alors sujet à la corruption. Ce corps devenu lumineux, séparé de la matière qui ne lui fera plus d'obstacle, parcourra le royaume immense des choses invisibles, où il découvrira des ouvrages toujours merveilleux et toujours nouveaux de la sagesse et de la puissance du grand Ouvrier. »

Voilà l'explication intelligente de la résurrection, telle que saint Paul la proclame, non pas une résurrection dans le même corps, en chair et en os, comme le prétendent les gens d'église qui en ont besoin pour faire croire au feu matériel de l'enfer, mais un *corps spiritualisé*, c'est-à-dire ayant la forme du corps matériel, forme revêtue par le Périsprit, devenu lumineux et non sujet à la corruption.

COMMUNICATIONS SPIRITES

LA MORT, C'EST LA DÉLIVRANCE

BORDEAUX. — **Médium : Mme M...**

La bonté de Dieu s'étend sur tout et sur tous; aucun homme, quelque malheureux qu'il soit, ne peut dire qu'en quelque circonstance de sa vie, la Providence ne se soit montrée d'une manière visible et ne l'ait secouru dans son malheur. Mais trop souvent ces circonstances sont oubliées; les hommes aveugles ne voient dans les maux qui les frappent, qu'un accablement de malheurs au-dessus de leurs forces, disent-ils. Hommes de peu de foi, rentrez en vous-mêmes, et reconnaissez que ces afflictions sont la rançon promise à votre Maître pour expier vos infidélités. Souffrez donc patiemment et courageusement, ne vous effrayant ni de la durée, ni de la grandeur de vos souffrances : c'est une dette que vous acquittez. Soyez fermes et courageux. Que craignez-vous? que les peines et les souffrances ne vous mènent à la mort? Mais qu'est-ce que la mort? C'est la délivrance, c'est la résurrection, c'est le bonheur. Votre esprit affranchi de tout lien terrestre, parcourt l'espace, rien ne le fatigue; parmi les Esprits ses frères, il se repose de ses pénibles travaux, il savoure à longs traits le bonheur d'être délivré de ses chaînes. Ainsi qu'un pauvre prisonnier qui aurait langui de longues années dans un cachot infect et qui se verrait tout-à-coup dans les bras de sa famille et de ses amis les plus chers, ainsi transportés vous aussi, au milieu de cette famille en Dieu, de ces Esprits vos amis les plus sûrs et les plus dévoués, devrez-vous vous réjouir et bénir ce jour qui a mis fin à toutes vos angoisses. Aidés de vos protecteurs, vous verrez, à travers l'espace, le séjour heureux où vous arriverez un jour, quand vous serez purs et sans tâche Vous parcourrez des mondes inconnus, vous célébrerez les louanges de Dieu, vous exalterez sa bonté, que vous comprendrez plus que jamais; vous louerez la sainte et pure amitié, car vous sentirez que vous n'êtes plus seuls et que vos regards ne rencontrent que sincérité et amour vrai.

Comment, parmi une telle réunion, ne pas devenir meilleurs et ne pas progresser rapidement pour monter d'échelon en échelon jusqu'à la perfection? Oui, c'est là véritablement le bonheur auquel vous devez aspirer; détachez-vous de la terre et de ses biens: pourvu que vous ayez le nécessaire, c'est assez! Contentez-vous de peu; le pélerin ne demande pas à posséder des biens dans tous les pays qu'il traverse. Quand il retourne chez lui, il n'aspire qu'à revoir sa patrie et la maison de ses aïeux. Eh bien! mes chers amis, où est-elle votre patrie? Où est cette maison paternelle? Dans le Ciel, dans le monde invisible à vos regards, que vous pressentez pourtant et que nous cherchons à vous faire voir avec les yeux de la foi. Courage donc, pauvres exilés, soupirez souvent après la délivrance; surtout, travaillez à ce que le Souverain Juge n'aie pas pour vous un œil sévère. Ne vous effrayez pas, il est doux et pacifique pour ceux qui ont le cœur droit et qui font leurs actions dans le but de lui plaire, d'accomplir sa volonté ainsi que le décret qui condamne l'homme au travail et aux souffrances.

Relevez votre courage, enfants bien-aimés, la récompense est belle, elle vous paiera au centuple de tous vos maux; le temps du travail est limité, celui du bonheur est éternel. Nous sommes près de vous, pour vous consoler et vous soutenir; non, vous n'êtes pas seuls dans les heures d'angoisses où vos regards attristés ne rencontrent pas un regard ami, non, croyez-le, vos frères sont là, ils voient votre tourment, ils prient pour vous et vous soutiennent autant qu'il leur est permis. Soyez donc confiants, votre Père céleste veille sur vous et vos frères vous tendent les bras.

FRANÇOIS XAVIER.

PREUVE D'IDENTITÉ

Nos lecteurs se rappellent la communication obtenue à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), insérée dans le n° 17 du *Sauveur des Peuples*.

Le style de cette communication, donnée sur évocation par l'Esprit de Meynard (Louis-Ulysse), fusillé à Blidah (Algérie), au mois de juin dernier, nous avait paru tellement caractéristique, que nous avons eu la pensée d'appeler le contrôle de nos correspondants de Blidah, sur les idées émises par l'Esprit, ainsi que sur les expressions dont il s'était servi. De ce contrôle devait résulter la preuve irréfragable de l'identité de l'Esprit évoqué, s'il y avait un certain rapprochemement entre les expressions dont se sert l'Esprit désincarné et celles qui lui étaient familières pendant sa vie terrestre.

Notre appel a été entendu et c'est la presse de Blidah qui s'est chargée de rendre hommage à la vérité. Dans son numéro du 30 juillet dernier, le journal *Le Tell*, publié dans cette dernière ville, reproduit en entier notre article du 17 juillet et le fait suivre de ces observations :

« Il nous a paru d'autant plus intéressant de publier cet article,

que c'est sous nos yeux qu'a eu lieu la fin tragique du malheureux Meynard.

« Nous avions craint, pour ne pas être indiscret, de publier les dernières paroles de ce condamné, si conformes en tous points à l'évocation ci-dessus.

« Nous réservons une petite place dans notre prochain numéro, à M. Gobert, son défenseur, afin de rendre hommage au Spiritisme. »

Dans son numéro suivant, du 3 août, le journal précité tient sa promesse en publiant la lettre suivante :

Blidah, le 30 juillet 1864.

« Monsieur le rédacteur du *Tell*,

« A la suite de la publication que vous venez de faire d'un article du *Sauveur des Peuples* sur l'Esprit de Meynard, vous annoncez à vos lecteurs que vous me réservez une petite place dans votre prochain numéro pour me donner l'occasion de rendre hommage au Spiritisme.

« C'est une gracieuseté de votre part, Monsieur, et en même temps une petite provocation qui ne me déplaît point.

« Je ne suis pas *spirite*, probablement parce que le temps m'a manqué jusque-là pour lire le *Livre des Esprits* et le *Livre des Médiums*, où doit être exposée complétement la doctrine du Spiritisme ; mais je dois à la vérité de reconnaître et de déclarer que ce que l'*évocation* a fait dire à l'esprit de Meynard, est très conforme en effet au langage que m'a tenu ce malheureux jeune homme la veille de son exécution (1).

« J'avais toujours cru qu'il m'avait fait un mystère, à moi son défenseur et son dernier ami, du mobile qui l'avait poussé à commettre le crime odieux dont il s'était rendu coupable. Il ne me semblait pas possible, à moins (comme je l'ai dit dans ma plaidoirie) que cet homme n'eût plus conscience de ses actions, que l'idée d'homicide fût venue à son esprit par la simple contrariété qu'il éprouvait de partir pour le Mexique, s'imaginant à tort, bon Dieu ! que sa noble victime était pour quelque chose dans ce départ.

« Meynard m'a protesté jusqu'à la fin que rien autre chose n'avait exalté sa raison.

« Sa lettre de repentir à Madame Larcelet prouve, ainsi que l'a très bien supposé le deuxième *médium*, qu'il n'avait pas le cœur mauvais foncièrement, mais au moins très faible par les passions qui l'agitaient facilement.

« Je clos ma lettre, Monsieur le rédacteur, pour ne pas empiéter sur le terrain d'autrui.

« Bien à vous, « GOBERT, professeur. »

Le 22 juillet dernier, alors que le numéro du *Sauveur des Peuples* dont il est question n'était pas encore parvenu à Blidah, M. Guérin, de Villenave-de-Rions, nous apportait une communication obtenue par lui le 18 du même mois.

Des détails plus explicites que ceux donnés à Montreuil-sur-Mer sont fournis par l'Esprit, et confirment ce qu'il avait dit précédemment.

Nous reproduisons ci-après cette nouvelle communication :

R. Oh ! mon Dieu, que je suis malheureux, depuis que je suis séparé de mon corps ! De tous côtés on m'appelle, et je suis obligé de répondre pour donner des renseignements sur ma conduite, sur le mobile qui a dicté la mauvaise action que j'ai commise et pour laquelle la justice divine et la justice humaine ont prononcé leur sentence.

D. Et d'abord, mon cher frère, puisque vous êtes malheureux, avant d'entrer en matière, nous allons prier pour vous, afin d'appeler sur votre Esprit la miséricorde du Seigneur. (Prière faite.)

R. Oh ! mon Dieu, que cela soulage, la prière ! la prière ! Merci !... et maintenant je vais vous donner les explications (2) que vous désirez sur la cause, le mobile qui m'ont déterminé à commettre une action infâme.

Voici ce que je puis vous dire : Esprit léger, faible, ne pouvant pas supporter la controverse, ne faisant pas non plus, faut-il le dire, beaucoup d'efforts pour résister à l'entraînement de mon naturel irritable, de mon caractère ayant une propension prononcée à la violence, à la colère, j'ai été conduit, non point fatalement à ma perte (ce mot n'est pas l'expression de la cause véritable de ma perdition), mais infailliblement aux funestes conséquences que vous savez.

D. Mon cher Meynard, pourriez-vous nous dire si vous avez agi sous l'influence de l'un des cas suivants : 1° Etiez-vous parfaitement libre d'esprit? 2° N'étiez-vous pas sous une mauvaise pression d'Esprit obsesseur? Ou bien enfin, les organes de votre cerveau auraient-ils été dans un état de maladie tel que la libre manifestation de vos facultés n'aurait pu avoir lieu ? Pour parler plus clairement, auriez-vous été dans l'état que l'on nomme folie ou aliénation mentale?

R. Je n'étais point sous aucune mauvaise influence étrangère à mon propre Esprit, sinon sous celle de mon corps. J'avais un tempérament excessivement sanguin, bilieux, irritable à l'excès. Je l'avais demandé, ce corps *pétulant*, à titre d'épreuve ; c'était pour aggraver ma tâche. Je croyais résister. Je me supposais plus fort que je n'étais en réalité. Ce corps ne me seyait pas ; je le vois aujourd'hui trop tard pour moi, mais il n'y a point eu fatalité. Je suis coupable de ma témérité. Je n'ai point fait le mal pour le plaisir de le faire, non. J'en suis au contraire bien repentant ; et ce repentir, je l'ai exprimé soudain la perpétration du crime. Que voulez-vous, mon corps m'a joué ce mauvais tour ; mais mon Esprit en est solidaire et responsable. C'est ma faute, si je n'ai pas su me choisir un instrument convenable pour faire mon travail. Un maître prend un ouvrier pour exécuter une œuvre quelconque ; s'il fait mal sa tâche, le patron ne s'informe pas si la mauvaise exécution provient du fait de l'outil ou du manque d'adresse de l'ouvrier : celui-ci est blâmé, n'importe d'où vienne la cause. Je suis dans ce cas. J'ai été mauvais ouvrier parce que je n'ai pas su, pour faire ma besogne, faire un bon choix de l'instrument de mon travail, c'est-à-dire de mon corps. Je suis responsable ; mais Dieu, dans sa clémence, voit qu'il y a cause atténuante ; il tient compte de la circonstance et me juge dans sa sagesse et sa haute justice. Il voit l'imprudence que j'ai faite, moi frêle enfant que j'étais, d'avoir voulu me servir des armes que les hommes forts et robustes seuls peuvent manier. Il me pardonne ma témérité. Aussi, ma souffrance et mon châtiment ne sont-ils point ceux appliqués aux criminels qui commettent le crime pour le plaisir de le commettre. Voilà ce que je puis vous dire. Ma pensée est peut-être mal rendue, mais vous en saisissez le fond, cela vous suffit.

Ayez donc pitié de moi, qui ne suis qu'un pygmée et qui voulais agir comme si j'avais eu la taille d'un géant. Cette leçon me servira à l'avenir. MEYNARD.

Après des faits aussi convaincants, en présence d'une évocation faite par une personne qui n'a jamais connu, pendant qu'il vivait sur notre terre, l'Esprit évoqué, à plusieurs centaines de lieues du théâtre sur lequel il a quitté la vie, les négateurs des phénomènes Spirites trouveront-ils à objecter quelque argument de bonne foi?

Quant aux contradicteurs aveugles ou intéressés qui reconnaissent la réalité des manifestations, mais qui prétendent que les mauvais Esprits seuls se manifestent aux hommes, que diront-ils? Que l'Esprit qui s'est communiqué sous le nom de Meynard est un mauvais Esprit. Mais, puisque nous avons constaté son identité, nous sommes sûrs que c'est bien l'Esprit de Meynard. Or, celui-ci ne peut être aujourd'hui un mauvais Esprit puisqu'il s'est repenti de son crime avant de quitter la terre, comme il se repent encore maintenant ; enfin, et cela devrait suffire à nos contradicteurs les plus passionnés pour entraîner leur conviction : Meynard est allé au lieu du supplice accompagné du curé, qu'il considérait comme un bienfaiteur et dont il écoutait les conseils. Si l'Esprit était bon au moment de la mort (en prenant cette seule preuve pour nous conformer aux idées catholiques), a-t-il pu devenir mauvais depuis la mort du corps et tenter de venir nous tromper? Quel serait son but? Quel bénéfice en retirerait-il? — Semblable thèse n'est pas soutenable. A. L.

(1) On pourrait peut-être trouver que le style sans être parfait pourtant, est un peu recherché, eu égard à l'éducation du sujet ; mais il est vrai de dire que c'est ici l'Esprit qui parle.

(2) L'Esprit ayant lu dans la pensée du médium, n'attend pas que la question lui soit posée pour répondre.

Le Directeur-Gérant : A. LEFRAISE.

BORDEAUX. — Imprimerie A.-R. CHAYNES, cours d'Aquitaine, 57.